



## PV du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du Jeudi 5 octobre 2023

### Personnes présentes :

#### Membres élus :

Roland BONNAIRE , Jean-Claude BOSSAERT , Catherine FAGARD,  
Malika GAUTHIÉ, Françoise LABREGERE, Margaux LESIGNE, Gérard LLORCA,  
Cécile TRÉMEAU.

#### Membres associés :

Régis BERGEROT ( Coordonnateur de la TOULINE ), Lucas BOZZOLO,  
Michel CANNELLE, Glory FENEON ( volontaire service civique ),  
Sonia FIGUEIREDO ( ancienne jeune majeure, nouvelle aidante ),  
Nadine GAUTHERON, Cathy THENARD (nouvelle aidante).

### Personnes absentes excusées :

#### Membres élus :

Hervé BONNAVAUD, Claude GUILLET( pouvoir à Roland BONNAIRE ),  
Fatima HRIROU, Patricia LASNIER-BINA ( pouvoir à Jean-Claude BOSSAERT ),  
Fabienne PEPIN-DONAT, Tony QUILLARDET.

#### Membres associés :

Serge BACHEROT, Valérie BOSSAERT, Marie-Agnès DUFOUR, Emma  
ÉTIENNE , Elyette FABRE, Philippe GARNIER, Alexis GUILLAS, Jérémy  
HELEJCIO, Mathilde LANDROT ( Assistante sociale La TOULINE ), Zorah  
MALFONDET, Tom MASSOL, Robert MICHELIN, Carine MONTRÉSOR, Karine  
PETETIN, Anne-Cécile RIARD, Nathalie RIBEIRO, Sandrine ROY,  
Caroline TBATOU-GIRAUD.

### 1- Point financier ( voir pièce jointe )

**Jean-Claude BOSSAERT** présente plusieurs documents qu'il a établis pour rendre compte de la situation financière de notre association :

- budget réalisé à la fin de l'exercice comptable 2022
- budget anticipé 2023
- budget prévisionnel 2024

*La subvention annuelle de 17 000€ du Conseil Départemental sera versée en novembre 2023,*

Dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, le CCAS de DIJON alloue une subvention de 13 000€ (*la subvention de la Ville de DIJON – 2 000 € et la suvention du CCAS seront versées fin novembre 2023*).

A noter que 5 compétences du domaine social ont été reprises par la

Métropole , en particulier celle du logement avec des fonds spécifiques ( FSL).

**L'aide au logement ( dépôt de garantie ) reste une dépense importante au niveau du budget de notre association. Certains jeunes ont besoin rapidement de cette somme pour signer un bail locatif.**

Une enquête auprès des jeunes sera effectuée concernant cette question du logement : le questionnaire a été rédigé par **JC BOSSAERT** et **Glory FENEON** afin de recueillir le maximum d'informations et de disposer d'un panorama le plus complet possible sur cette question cruciale.

**Michel CANNELLE** intervient sur 2 points :

- La recherche de nouveaux financements ( mécènes , fondations, organisations diverses, entreprises, banques... ).
- Les démarches à mener auprès des bailleurs sociaux du département.

Ainsi, afin de conforter notre trésorerie, cette recherche d'autres financements sera engagée en 2024.

Par ailleurs, **Michel CANNELLE** a rédigé un dossier de présentation de l'ADEPAPE 21 selon un canevas déjà expérimenté dans d'autres associations où il est engagé.

**Le Président remercie Michel pour cette aide précieuse de conseiller technique.**

## **2- Organisation de l'Association**

Deux sièges sont disponibles au sein du Conseil d'Administration. Philippe GARNIER , pour des raisons de santé, a souhaité démissionner mais restera adhérent et membre associé au CA.

**Sarah YACOUBI** n'a jamais siégé et ne paie plus sa cotisation depuis 2022.

**Lucas BOZZOLO** présente sa candidature. **Il est coopté à l'unanimité des participants.**

Son élection entraîne, de fait, sa démission du poste de vérificateur aux comptes : **Sonia FIGUEIREDO s'est proposée pour ce poste .**

Pour rappel, voici la composition du Conseil d'Administration avec ses 16 membres élus :

**BARRY Mamadou, BONNAIRE Roland, BONNAVAUD Hervé, BOSSAERT Jean-Claude, FAGARD Catherine, GAUTHIE Malika, GUILLET Claude, HRIROU Fatima, KIBANGOU Charden, LABREGERE Françoise, LASNIER-BINA Patricia, LESIGNE Margaux, LLORCA Gérard, PEPIN-DONAT Fabienne, QUILLARDET Tony, TREMEAU Cécile.**

## **3- Projet de convention avec la P .J.J**

Nous avons été contacté par **Monsieur GOMES**, Responsable de la PJJ pour envisager un partenariat et signer une convention.

En effet, cette demande fait suite à la signature d'une convention nationale entre la Fédération Nationale des ADEPAPE et la PJJ,

- Une subvention de 5 000€ serait versée à l'ADEPAPE21 ,
- L'alinéa suivant de l'article .I. de cette convention pose question :

**« l'accueil et l'accompagnement ... de jeunes suivis ou préalablement suivis par les services et établissements de la P J J, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ».**

Après Conseil pris auors du Président de la Fédération Nationale des ADEPAPE, après débat, les membres du CA préfèrent ne pas engager actuellement l'Association et prennent une **décision responsable en rejetant, pour l'instant, à l'unanimité cette proposition de convention avec la P J J.**

**Si nous disposions d' un poste d'éducateur spécialisé, les membres du CA pensent que nous serions plus à même d'accueillir ce public dans de bonnes conditions.**

Par ailleurs, nous rappelons que certains jeunes accueillis à l'ADEPAPE 21 ont eu un passé ASE, mais aussi un parcours à la PJJ .

#### **4- Formation des référent(e)s**

Des crédits ont été alloués au au tandem « CREAIFBC – ADEPAPE 21 », pour organiser **une formation des référents.**

Cette formation, au niveau régional, se déroulera sur 3 journées à DIJON et 3 jours à BESANÇON : elle sera dispensée par 2 formateurs, un conseiller technique du CREAIFBC et **Roland BONNAIRE** de l'ADEPAPE 21.

**Le thème de cette formation sera le rôle des référents et un point sur les bénévoles-aidants assurant un ou plusieurs accompagnements,**

Par ailleurs, **Roland BONNAIRE** a appris qu'une journée de formation est éventuellement prévue par la Fédération Nationale des ADEPAPE, le 18 novembre à DIJON : celle-ci concernerait les 4 départements de la BOURGOGNE et porterait sur le thème suivant : **la mission des bénévoles-aidants qui siègent à la CESSEC et au Conseil de Famille.**

#### **5-Soirée de la réussite le jeudi 7 décembre 2023**

Le Président et les membres du CA remercie le Conseil Départemental de leur générosité en mettant à notre disposition comme chaque année la salle Henri Berger et en offrant le buffet.

**Chaque jeune ayant obtenu un diplôme recevra une gratification de 150€.**

Les jeunes et leur référents seront mis à l'honneur,

Un jeune qui a été aidé par notre association souhaite venir témoigner de son parcours et de sa réussite.

**La date retenue est le jeudi 07 décembre 2023 , à partir de 18h00.**

#### **5-Informations et questions diverses**

##### **Changement des locaux du dispositif « 3A »**

**Régis BERGEROT** coordonnateur de la TOULINE présente le projet de déménagement.

La fondation des « Apprentis d'Auteuil » a acquis un plateau technique d'environ 1000m<sup>2</sup>, Boulevard Carnot, où elle va regrouper plusieurs services dont celui qui était basé rue de Mulhouse et où l'ADEPAPÉ 21 accueillait les jeunes en partenariat avec le service de la TOULINE.

Ce changement de locaux n'entraînera aucune modification de la convention qui nous lie aux Apprentis d'Auteuil ni du montant du loyer.

### **Activités de la « Commission Jeunes »**

En l'absence de **Fatima HRIROU**, **Glory FENEON** lit le document qui retrace les diverses activités conduites au cours de l'été.

Pour faciliter les liens entre les jeunes un groupe whatsApp est créé.

L'idée d'au moins une activité importante, chaque mois, est arrêtée.

### **Prime de rentrée scolaire des sortants de l'ASE [voir document joint](#)**

Un courrier adressé par Madame **Karine PETETIN**, psychologue ASE sur le secteur de BEAUNE, adhérente de l' ADEPAPÉ 21, aborde la question de cette allocation qui devrait être restituée aux enfants à leur sortie de l'ASE puisque depuis 2016, cet argent est versé sur un compte à la Caisse des Dépôts et Consignations,

### **Entretiens individuels préalables**

**Roland BONNAIRE** propose la mise en place d'entretiens individuels préalables pour les jeunes adhérents avant de consulter le psychologue.

**MSE -Formations** a offert 2 places gratuites à notre association pour un stage intitulé « Premiers secours en santé mentale, apprendre à aider quelqu'un qui ne va pas bien ».

### **Conférence des Présidents**

Samedi 21 octobre de 9 à 12h30 en visioconférence.

**Congrès 2024** de la Fédération Nationale des ADEPAPÉ à VALENCE dans la Drôme les 2, 3 et 4 mars 2024.

**Organisation, dans les prochains mois, d'une soirée ciné-débat** en partenariat avec le service « la TOULINE » des Apprentis d'Auteuil et l'Association SPEAK ( partage des frais, recherche d'une salle si possible gratuite peut-être au cinéma Pathé à la cité de la Gastronomie ).

### **Visite de la Maison des enfant Assistés et des Nourrices du MORVAN**

**Roland BONNAIRE** propose cette journée au printemps 2024. Nous pourrions faire du covoiturage et déjeuner à l'auberge du village d'ALLIGNY-en-MORVAN ( 58 )

**Proposition de Tony QUILLARDET d'une journée citoyenne à PARIS** avec le Cabinet de Madame **Charlotte CAUBEL**, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, pour 10 à 12 jeunes de notre Association. **Tony QUILLARDET** sera chargé de 04

l'organisation et de la recherche du financement, en partenariat avec les membres du bureau de l'association.

**Une question en débat : « la mise en œuvre de la loi Taquet »** dans les départements, en particulier par rapport à la mise en place de « Contrats Jeunes Majeurs » y compris pour les ex- MNA (Mineurs étrangers Non Accompagnés).

Plusieurs jugements du tribunal Administratif de Nancy dont celui du 26/12/2022 constituent aujourd'hui une jurisprudence.

**Tony QUILLARDET** aimerait recueillir des informations par rapport au nombre de « contrats jeunes majeurs » signés en Cote d'Or.

Le Secrétaire  
Gérard LLORCA

Le Président  
Roland BONNAIRE

